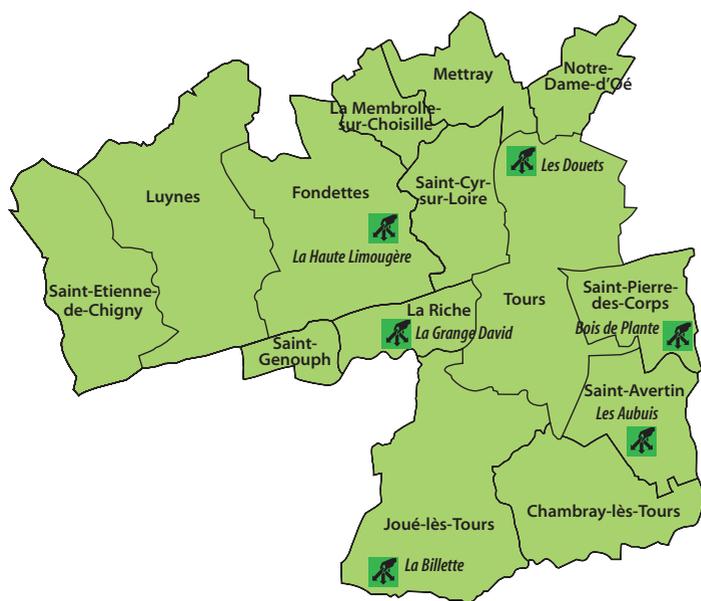


Les déchèteries les plus proches de chez vous



Infos pratiques

Déchèterie des Douets

58 rue des Douets, Tours

Déchèterie Bois de Plante

ZA Bois de Plante,
St-Pierre-des-Corps

Déchèterie de La Grange David

Rue des Montils, La Riche

Déchèterie Les Aubuis

Rue Jean Perrin, Saint-Avertin

Déchèterie de la Haute Limouillère

2 rue Haute Morienne, Fondettes

Déchèterie La Billette

(réservée uniquement
aux habitants de Joué-lès-Tours)
Route de Monts, Joué-lès-Tours

Eco-systèmes est une société à but non lucratif, créée par des producteurs et distributeurs pour assurer la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Elle a reçu l'agrément des pouvoirs publics pour assurer cette mission d'intérêt général. Eco-systèmes compte plus de 1000 adhérents et plusieurs milliers de points de collecte. Envie et Emmaüs-France sont partenaires d'Eco-systèmes pour le ré-emploi des appareils.

Associations d'économie sociale et solidaire :

Envie

Rue des Magasins Généraux,
37700 St-Pierre-des-Corps
02 47 46 46 70

EMMAUS

Principale Association Communauté Abbé Pierre,
La Pommeraye, 37320 Esvres
02 47 26 43 25



Papier recyclé,
encre végétale



www.eco-systemes.fr

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

DONNONS UNE DEUXIÈME VIE À NOS APPAREILS USAGÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Tour(s)plus



Une solution pour le recyclage des **appareils usagés**

Depuis de nombreuses années, la gestion de nos déchets s'améliore régulièrement et contribue ainsi à mieux protéger notre environnement.

Aujourd'hui, un nouveau service est mis à votre disposition : la collecte des appareils électriques et électroniques usagés. D'abord, sachez que vous pouvez les confier à votre distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf ou, s'ils fonctionnent encore, les donner à une association qui pourra les ré-utiliser.

De plus, nous avons décidé d'organiser, en partenariat avec Eco-systèmes, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, une collecte sélective de ces appareils dans nos déchèteries. Ces appareils sont constitués de matériaux qui peuvent être en grande partie recyclés, mais ils peuvent contenir aussi des substances potentiellement dangereuses pour l'environnement s'ils sont jetés sans précaution particulière. Nous avons, aujourd'hui, la garantie d'un traitement rigoureux et conforme aux législations européennes les plus strictes. Nous avons désormais la possibilité de donner une 2^e vie à ces produits, réemployés ou valorisés sous forme de nouvelles matières premières ou d'énergie.

Le document que vous avez entre les mains vous éclairera sur cette nouvelle filière.

Une nouvelle filière

Bonne nouvelle, la grande famille des appareils électriques et électroniques a maintenant sa filière de recyclage. Du téléphone portable au lave-linge en passant par l'ordinateur, les outils et les jouets, chaque appareil usagé bénéficie d'une prise en charge. Transparence et pédagogie caractérisent cette nouvelle filière qui nous concerne tous.

- Depuis le 15 novembre 2006, l'avenir a changé pour nos appareils électriques et électroniques. Chacun d'entre nous en achète chaque année en moyenne 20 kg. Jusqu'ici, seuls 2 kg étaient collectés et recyclés. Désormais tout change. Lors de l'achat d'un nouvel appareil, nous payons une éco-participation variant de quelques centimes à quelques euros pour financer la collecte et le traitement d'un appareil usagé équivalent, dans des conditions environnementales contrôlées. Pour la 1^{re} fois, ce montant apparaît clairement sur les étiquettes afin d'informer de manière transparente et d'associer les consommateurs que nous sommes au fonctionnement de cette nouvelle filière d'intérêt général.

- **« Objectif développement durable »**
Cette filière rassemble de nombreux acteurs spécialisés : producteurs, distributeurs, collectivités, opérateurs industriels et logistiques, acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi des associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Tous se mobilisent pour que cette filière soit un outil efficace au service de l'environnement et concilie économie et solidarité, consommation et citoyenneté.



Le distributeur

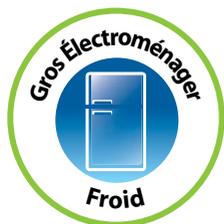
reprend votre appareil usagé lors d'un nouvel achat. Il est aussi tenu de faire apparaître l'éco-participation en clair, séparément du prix du produit neuf. Elle varie d'un centime pour un téléphone portable à treize euros pour un réfrigérateur, plus complexe à traiter.

EXEMPLES

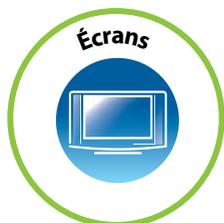
APPAREIL PHOTO	0,10 €
CHAÎNE HIFI	1 €
TÉLÉVISEUR GRAND ÉCRAN	4 à 8 €
LAVE-VAISSELLE	6 €

Les producteurs sont responsables de la fin de vie de leurs produits. Ils doivent adhérer à un éco-organisme agréé qui prend en charge la collecte, la dépollution et la valorisation de leurs appareils. Les producteurs doivent aussi renforcer « l'éco-conception » de leurs produits.

Les appareils électriques et électroniques



RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS / CLIMATISEURS



TÉLÉVISEURS / MONITEURS



PETIT ÉLECTROMÉNAGER



INFORM



OUTILLAGE

récupérés



LAVAGE / CUISSON / CHAUFFAGE



Attention

Même en panne, les appareils doivent être déposés propres, **bien vidés de leur contenu** et dans le meilleur état possible.



ORDINATEURS PORTABLES / ÉCRANS



MATRIQUE



AUDIO / VIDÉO / TÉLÉPHONIE



Les lampes

Les « sources lumineuses » (lampes à économie d'énergie, tubes fluo...) se recyclent aussi, mais requièrent un traitement particulier. Les ampoules halogènes et à filament ne sont pas recyclées. Liste des points de collecte
www.recyclum.com



JOUETS / LOISIRS

Que faire d'un appareil usagé ?



Quand ré-emploi rime avec emploi

Ne malmenez pas votre vieil aspirateur, une seconde vie l'attend peut-être chez Emmaüs, Envie ou une autre association ! Leurs ateliers reconstituent un appareil en état de marche à partir de 3 à 5 appareils usagés en moyenne. La ré-utilisation, quand elle est possible, est la solution privilégiée par le décret. Autre avantage : cela permet de créer des emplois d'insertion.



Pictogramme présent sur tous les appareils d'équipements électriques et électroniques.

Ne le mettez plus à la poubelle ni sur le trottoir !
Demandez-vous d'abord s'il peut encore servir ou être remis en état. Sinon, il peut désormais être pris en charge pour être recyclé ou valorisé.

Trois possibilités



**ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

▼
Votre appareil est en bon état, donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée pour le ré-emploi*.



DISTRIBUTEURS

▼
Vous achetez un appareil neuf, le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou la livraison. C'est le « un pour un ».



**COLLECTIVITÉS
LOCALES**

▼
Apportez-le dans nos déchèteries, elles sont équipées pour le recevoir

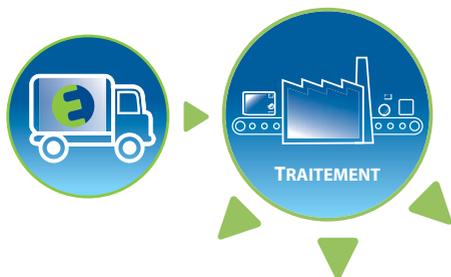
* Envie, EMMAUS

Comment ça marche ?

- Dans votre déchèterie, les équipements sont séparés en 4 familles : à chacune correspond une filière de traitement, donc des circuits de ramassage vers des usines spécialisées différentes.



- Eco-systèmes prend en charge les déchets électriques et électroniques collectés dans les déchèteries et les achemine vers les centres de traitement, où ils sont débarrassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement*, avant d'être recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.



4 kg/habitant/an

C'est l'objectif de collecte minimum fixé, dans un premier temps, par l'Union Européenne à chaque Etat.

Elle impose aussi des taux de recyclage et de valorisation pour chaque type de produit. Le taux de valorisation exigé varie entre 70 à 85%, selon les produits.

* Les circuits de refroidissement et les isolants des « appareils de froid » fabriqués avant 1994 contiennent des gaz à effet de serre. Les écrans cathodiques contiennent des poudres électroluminescentes.